

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRAVELINES
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2026 AUT 073

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public
CDV 2026

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 223-1 et suivants,
- Vu la demande de la Société BC Nord en date du 8 avril 2026,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la Société BC NORD à occuper le domaine public rue de la Gendarmerie à Gravelines en raison du chantier de construction de l'EHPAD « Les Oyats ».

A U T O R I S E

- Article 1 :** L'installation de plots sur les massifs et pelouses de la rue de la Gendarmerie pour raccordements électriques.
- Article 2 :** Le passage des bus sera assuré par une hauteur suffisante du raccordement.
- Article 3 :** Ces dispositions seront appliquées **du 6 mai 2026 au 6 mars 2028.**
- Article 4 :** Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable.
- Article 5 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- Article 6 :** La société BC NORD, Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gravelines, le **13 AVR. 2026**

MIS EN LIGNE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

13 AVR. 2026

Le Maire



Bertrand RINGOT

1 MAR 2020



1 MAR 2020